

INSCRIPTIONS ÉCOLES ELEMENTAIRES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Les inscriptions pour les écoles élémentaires de NEUILLY EN THELLE auront lieu

**le Lundi 12 mai 2025 à l'école De Vinci et
le Mardi 13 mai 2025 à l'école Debussy
de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40**

❖ Venir avec le **certificat d'inscription délivré par la Mairie**.

Ce document est fourni par l'accueil de la Mairie sur présentation de la **carte d'identité** des deux parents, du **livret de famille** et d'un **justificatif de domicile** daté de moins de trois mois. En cas de séparation des parents, celui qui inscrit l'enfant devra présenter une autorisation écrite de l'autre responsable légal.

❖ Et, le **certificat de radiation** original établi par l'école de provenance pour les enfants issus d'une autre école que l'une de celles de Neuilly-en-Thelle.

CE CERTIFICAT N'EST DONC PAS NÉCESSAIRE POUR LES ENFANTS ENTRANT AU CP ET SCOLARISÉS EN 2023/2024 A L'ÉCOLE MATERNELLE G. BRASSENS DE NEUILLY-EN-THELLE

Renseignements :

Ecole De Vinci, le mardi : 03.44.26.70.21. - Ecole Debussy, le mardi : 03.44.26.70.43

L'affectation de tous les élèves sur l'une ou l'autre des deux écoles se fera à la rentrée de septembre 2025 par voie d'affichage.

INSCRIPTIONS ÉCOLES ELEMENTAIRES RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Les inscriptions pour les écoles élémentaires de NEUILLY EN THELLE auront lieu

**le Lundi 12 mai 2025 à l'école De Vinci et
le Mardi 13 mai 2025 à l'école Debussy
de 8h40 à 11h40 et de 13h40 à 16h40**

❖ Venir avec le **certificat d'inscription délivré par la Mairie**.

Ce document est fourni par l'accueil de la Mairie sur présentation de la **carte d'identité** des deux parents, du **livret de famille** et d'un **justificatif de domicile** daté de moins de trois mois. En cas de séparation des parents, celui qui inscrit l'enfant devra présenter une autorisation écrite de l'autre responsable légal.

❖ Et, le **certificat de radiation** original établi par l'école de provenance pour les enfants issus d'une autre école que l'une de celles de Neuilly-en-Thelle.

CE CERTIFICAT N'EST DONC PAS NÉCESSAIRE POUR LES ENFANTS ENTRANT AU CP ET SCOLARISÉS EN 2023/2024 A L'ÉCOLE MATERNELLE G. BRASSENS DE NEUILLY-EN-THELLE

Renseignements :

Ecole De Vinci, le mardi : 03.44.26.70.21. - Ecole Debussy, le mardi : 03.44.26.70.43

L'affectation de tous les élèves sur l'une ou l'autre des deux écoles se fera à la rentrée de septembre 2025 par voie d'affichage.